

M. Mather: Je n'ai pas l'intention de faire un discours mais de poser une question. Notre attitude vis-à-vis cette augmentation proposée du taux du courrier de 1^{re} classe sera certainement influencée par les projets que le ministre a à l'esprit pour le courrier de 2^e classe. Pourquoi le ministre ne les fait-il pas connaître au comité, ce qui nous permettrait de pouvoir mieux juger du bien-fondé de l'autre proposition. Il a expliqué l'augmentation du taux de la 1^{re} classe. Pourquoi ne le fait-il pas dans le cas du taux de la 2^e classe?

L'hon. M. Côté: La question de l'augmentation des taux de 2^e classe présente plus de complications que celle de la 1^{re} classe. Il est évident que nous ne pouvons majorer le tarif de moins de 1c., car nous ne pourrions pas émettre, par exemple, des timbres de 1½c. Il a donc fallu augmenter le tarif du courrier de 1^{re} classe de 1c.

Quant au courrier de 2^e classe, un grand nombre d'autres facteurs entrent en ligne de compte; la majoration variera; dans certains cas il faudra payer un peu plus et, dans d'autres cas, peut-être un peu moins. En ce qui concerne les quotidiens, le taux est maintenant de 2½c. la livre pour les journaux proprement dits et de 4c. la livre pour les annonces publicitaires. L'augmentation pour les annonces publicitaires sera plus forte.

Certains des périodiques et des journaux qui jouissent présentement des taux statutaires de la 2^e classe cesseront d'en bénéficier, puisque nous sommes à élaborer une nouvelle définition du journal canadien ou du périodique canadien. Il en résultera, effectivement, une hausse de plus de 1c. Selon la nouvelle définition de l'hebdomadaire, l'hebdomadaire sera une publication rurale d'un tirage de moins de 10,000 exemplaires. Les publications dont le tirage dépasse 10,000 exemplaires entreront dans une autre catégorie; il se trouve des zones de gratuité pour les hebdomadaires, et différentes autres dispositions, mais je puis vous dire que les taux du courrier de 2^e classe seront majorés.

Déjà, nous accusons un déficit en ce qui concerne le courrier de 1^{re} classe. Nos prévisions, à l'égard du courrier de 1^{re} classe, annoncent présentement un déficit de 5 millions de dollars. Je puis en informer les députés, l'an prochain, le déficit atteindra \$7,700,000. Les frais continuent à s'accroître. Vu les circonstances, nos vis-à-vis n'estiment-ils pas qu'il est temps d'augmenter les taux?

Dès qu'il s'agit d'augmenter les salaires de notre personnel, on nous dit que le montant offert est insuffisant. Nous avons besoin de revenus. Les frais de transport ont augmenté.

Il n'y a eu aucune hausse dans les tarifs de 2^e classe depuis 1951, je crois, et aucune dans les tarifs de 1^{re} classe, depuis 1954.

Le préopinant a signalé dans son discours que le citoyen moyen devra verser le gros du revenu qui doit être assuré par cette augmentation. Je me permets de lui dire que le citoyen ordinaire dépense \$1.82 par année pour le service de la 1^{re} classe; l'augmentation va porter ce chiffre à \$2.19, ce qui veut dire que le citoyen moyen déboursa 37c. de plus. Mais songez à la Compagnie de téléphone Bell, par exemple, qui a des téléphones dans chaque maison et envoie une facture à chacune d'elles une fois par mois. Que penser des compagnies et sociétés de ce genre? C'est sur elles que va vraiment retomber le fardeau.

J'aurai bien des explications à donner, monsieur le président, quand nous serons saisis du bill et il importe, je pense, que nous en arrivions là le plus tôt possible.

M. Mather: Si le ministre ne peut pas nous donner les détails des augmentations des tarifs de deuxième classe, ne peut-il pas nous dire le montant que ces nouveaux tarifs rapporteront? Si je comprends bien, le déficit du courrier de deuxième classe est d'environ 28 millions de dollars. Le ministre projette-t-il d'augmenter le revenu de ce montant?

L'hon. M. Côté: Le courrier qui reste dans la deuxième classe produira environ 7 millions de plus, mais puisque beaucoup de courrier sera enlevé de cette catégorie, il est difficile de donner un chiffre exact comme on le demande. Il y a actuellement environ 5,000 journaux et revues dans la deuxième classe qui n'ont jamais été enregistrés, bien que certains d'entre eux détiennent leur permis ou leurs privilèges depuis 1932. Nombre d'entre eux seront éliminés et nous aurons donc des revenus plus élevés. Je ne dis rien du courrier de troisième classe, à jeter au panier, mais il ne faut pas oublier que les cartes de Noël sont dans cette catégorie.

• (6.00 p.m.)

Je ne puis pour l'instant augmenter le tarif de troisième classe parce que nous exigeons déjà 4c. pour une lettre. Comment puis-je augmenter le courrier de troisième classe à 4c. quand c'est déjà le prix de la première classe? Le plafond sur le courrier de première classe nous empêchait d'augmenter les autres catégories. Je ne peux pas demander d'augmenter le tarif postal de troisième classe au même niveau que celui de la première classe.

(Rapport est fait de l'état de la question.)